



OBJECTIF(S)

- Connaître les nouvelles contraintes législatives nées des engagements pris en matière de rénovation énergétique et les mettre en oeuvre.

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Syndic, gestionnaire de copropriété.

Prérequis : une première expérience de la copropriété.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - PRÉSENTATION GLOBALE DE LA LÉGISLATION

- Objectif général de la législation et impact sur le logement.
- Les enjeux pour la copropriété :
constat général sur le parc immobilier.
Insuffisances des précédentes législations (loi ALUR).
Importantes actions de rénovation à réaliser.
- Les nouvelles normes en matière de gestion locative impactent les copropriétaires.

II - LES OUTILS PROMUS PAR LA LÉGISLATION

- Le retour du PPT.
- L'évolution du fonds travaux.
- Le DPE et la généralisation du DPE collectif.
- Le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif.
- La procédure de mise en place des équipements collectifs en bornes de recharge pour véhicule électrique.

III - LE RÔLE DU SYNDIC

- Sensibilisation et information des copropriétaires.
- Préparation des dossiers avec le conseil syndical ;
Travaux, financement, assistance d'expert.
- Les délais de mise en oeuvre.
- Cas pratiques

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap